

Annecy le 25 mars 2020

Coronavirus COVID-19

De nouvelles mesures prises par le Grand Annecy dans les domaines de l'Economie et des Transports

Un report des échéances pour les entreprises hébergées dans les pôles entrepreneuriaux

Face à l'épidémie du COVID 19, le Grand Annecy, en cohérence avec les mesures gouvernementales mises en place pour soutenir les entreprises, **a décidé de reporter toutes les échéances dues** (loyers, charges, redevances et autres) **par les entreprises hébergées dans ses pépinières** (Galileo, Annecy Base Camp, Papeteries) et **hôtels d'entreprises** (Alb'Espaces, Espace Avenir). Ces mesures concernent également les locataires d'Albyloc et La Touvière.

Etant donné l'impact de la crise actuelle, cette mesure s'appliquera à compter du mois de mars et jusqu'à la fin de la période de confinement.

Les entreprises hébergées dans les bâtiments du Grand Annecy sont invitées à suspendre le paiement des loyers en attente.

Le Président proposera au vote du Conseil de Communauté, dès que celui-ci sera en place, l'annulation de ces échéances.

Les entreprises hébergées dans une pépinière ou un hôtel d'entreprises du Grand Annecy dont le bail arriverait à échéance durant la période de confinement pourront bénéficier d'une prolongation exceptionnelle de 6 mois leur permettant de trouver de nouveaux locaux dans de bonnes conditions.

Toutes les subventions attribuées habituellement par le Grand Annecy au monde économique vont être mandatées en priorité et versées dans leur intégralité dans les meilleurs délais.

Le Grand Annecy, en concertation avec ses partenaires, réfléchit à la mise en place d'un plan d'urgence de soutien aux entreprises, complémentaire aux dispositifs nationaux et régionaux. Ce plan d'urgence sera étroitement élaboré avec les partenaires économiques : Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers, Chambre d'Agriculture.

Pour toute information les entreprises peuvent prendre contact : entreprendre@grandannecy.fr

Une offre de transport adaptée aux salariés dans l'obligation de se déplacer

Dans la période de confinement que traverse le pays, des femmes et des hommes continuent de se rendre quotidiennement sur leurs lieux de travail pour assurer des missions essentielles et prioritaires.

Afin de faciliter ces déplacements indispensables, le Grand Annecy et la Sibra vont mettre en place dans les jours qui viennent **un réseau adapté aux besoins des professionnels travaillant dans les secteurs clés de la santé** (hôpitaux, cliniques), **de l'hébergement des personnes âgées** (EHPAD) ou encore de **la distribution alimentaire**.

Pour définir l'offre la plus optimale possible, ces adaptations seront établies après consultation des employeurs concernés (Centre hospitalier Annecy Genevois, EHPAD, etc) et analyse des statistiques de fréquentation.

A compter de Mercredi 25 mars et sans attendre les adaptations du réseau, celui-ci sera gratuit, et ce durant toute la période du confinement.

Ce dispositif adapté pourra être complété par la mise en place de services de transport spécifiques pour les besoins non satisfaits par la nouvelle offre.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire